



POUR AFFICHAGE

DATE : 14 janvier 2020

Affichage externe

NO AFFICHAGE 19-20-081E

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL

Poste régulier – Temps partiel - 10 mois

25 heures par semaine

École secondaire Armand-Corbeil

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exécuter une variété de travaux techniques reliés à l'utilisation des appareils audiovisuels et à la production audiovisuelle.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

- Attributions caractéristiques (voir plan de classification);
- La personne entretient et répare les appareils audiovisuels présents dans les différents locaux de l'école (classe, auditorium, cafétéria, etc.) Elle en explique le fonctionnement et les diverses utilisations possibles, elle effectue les dépannages, et ce, en salle de classe ou ailleurs dans l'école;
- Elle est responsable de la gestion du matériel audiovisuel de la salle de spectacles et des deux cafétérias. Elle est présente lors des événements qui se déroulent dans ces lieux afin d'assurer une prestation technique (gestion des consoles audio et vidéo);
- Elle agit comme personne-ressource dans la production audiovisuelle; elle voit à la planification et à l'organisation des productions qui se déroule entre autres à l'auditorium;
- Elle assure l'enregistrement, la sonorisation, l'éclairage et le montage des pièces et des films. Elle peut accompagner un groupe d'élèves dans la réalisation d'un projet ou d'un spectacle;
- Elle est responsable du prêt des appareils audiovisuels comme les projecteurs, les câbles ou les systèmes stéréophonique ainsi que leur récupération et de leur bon fonctionnement;
- Elle tient l'inventaire des équipements;
- Elle recommande l'achat de nouveaux appareils;
- Elle effectue des copies de CD, DVD, vidéos ou bandes audio;
- Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et les divers logiciels nécessaires à l'exécution de ses travaux ou à effectuer des recherches sur internet;
- Elle peut être appelée à assister du personnel pour l'utilisation de logiciels propres à son travail;
- Elle peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable;
- Elle travaille en étroite collaboration avec le technicien en documentation et le technicien en informatique.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de l'électronique, option audiovisuel ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente;
- Avoir réussi le test de français de la Commission ou l'épreuve uniforme collégiale.

La Commission scolaire se réserve le droit de vérifier le niveau de connaissances des candidats à l'aide de tests.

Pour postuler :

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier au www.csga.ca / Postuler à la CSGA/ Demande d'emploi en ligne – Personnel de soutien, en indiquant le titre et le numéro d'affichage. Vous devez également joindre votre curriculum vitae, vos diplômes ou évaluation comparative et une copie de votre permis de conduire.

Lieu de travail :

École secondaire Armand-Corbeil

Supérieure immédiate :

Madame Isabelle Gauthier

Directrice

Horaire de travail :

Lundi au vendredi : 8 h à 14 h

Période de repas : 11 h 30 à 12 h 30

Rémunération (selon l'expérience et la scolarité)

Minimum : 21,90 \$/h

Maximum : 27,70 \$/h

Date limite du concours :

27 janvier 2020

NOTES

- Cet affichage s'adresse au personnel régulier et au personnel temporaire de la Commission scolaire des Affluents;
- Seule la personne dont la candidature sera retenue recevra une communication officielle du Service des ressources humaines;

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.

LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

Suite à une lettre d'entente intégrée aux arrangements locaux entre la Commission scolaire des Affluents et le Syndicat Canadien de la fonction publique (section locale 2057) et dans le cadre de l'application de la clause 7-1.04h) de la convention collective, ***les personnes salariées inscrites sur la liste de priorité doivent poser leur candidature pour être considérées.***

Veillez vous assurer que **les documents concernant les exigences ainsi que les attestations d'expérience pertinente** en lien avec le présent poste soient à votre dossier personnel. Le Service des ressources humaines évaluera votre éligibilité au poste en fonction des documents à votre dossier et ne vous fera pas de rappel à cet effet.
